



Bilan de la mise à disposition  
du dossier de demande de défrichement enregistré sous les références  
STE 14-170-001  
déposé par F.Chevalier dans le cadre du projet « thecamp »

## CONTEXTE :

Dans le cadre du projet « thecamp », **Monsieur Frédéric CHEVALIER a déposé une demande d'autorisation de défrichement le 29/09/2014** au service territorial Est de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône – Pôle Réglementation Urbanisme et Environnement – Unité Biodiversité Environnement, laquelle a été **enregistrée sous le numéro : ST 14-170-001** (affaire suivie par Maryline SONNET).

Cette demande a été déposée conformément à l'article L. 341-3 du code forestier qui prévoit que « Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation ». Il est également précisé par l'article L. 341-7 du même code que « Lorsque la réalisation d'une opération ou de travaux soumis à une autorisation administrative, à l'exception de celle prévue par le titre Ier du livre V du code de l'environnement, nécessite également l'obtention d'une autorisation de défrichement, celle-ci doit être obtenue préalablement à la délivrance de cette autorisation administrative. »

La demande de défrichement comporte les pièces exigées par le code forestier (art. R. 341-1), notamment :

- le formulaire de demande d'autorisation de défrichement (cerfa n° 13632-05)
- l'étude d'impact et l'évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000

Cette demande a été déclarée complète par le service instructeur de la DDTM13 le 29/09/2014, **son délai d'instruction a été porté à six mois conformément aux articles R 341-4 et 5 du code forestier**. A l'issue de ce délai, la présente demande sera réputée acceptée à défaut de décision du Préfet conformément à l'article R 341-4 -1<sup>er</sup> alinéa du code forestier.

**Une reconnaissance de l'état boisé du terrain a été effectuée le 13/10/2014.**

En application des articles R 122-8 et R 123-1 (annexe 1) du code de l'environnement, les défrichements portant sur une superficie de 0,5 ha à 25 ha sont soumis à étude d'impact au cas par cas.

L'étude d'impact a été transmise à l'autorité environnementale qui en a accusé réception le 8/10/2014.

**L'autorité environnementale a émis son avis en date du 19/11/2014.**

**En vertu des articles L 122-1-1 et R 122-11 du code de l'environnement, pour les défrichements de moins de 10 ha soumis à étude d'impact, le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage met à la disposition du public, avant toute décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution, l'étude d'impact relative au projet, la demande d'autorisation, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que, lorsqu'ils sont rendus obligatoires, les avis émis par une autorité administrative sur le projet.**

**La mise à disposition, d'une durée de 16 jours, s'est faite du 20 novembre au 5 décembre 2014 en Mairie d'Aix-en-Provence.** Les modalités de mise à disposition ont été portées à la connaissance du public par voie d'affiches sur le terrain (à différents points précisés en annexe 1), en mairie et par voie de presse le 12/11/2014 (La Provence et La Marseillaise – cf. Annexe

2) ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. La mise à disposition s'exerce dans les conditions prévues à l'article L. 124-4 et au II de l'article L. 124-5 du code de l'environnement.

Durant la mise à disposition du public, les observations et propositions ont été recueillies sur un registre prévu à cet effet. Les demandes de renseignements sur le projet ont pu être adressées à Monsieur Lionel MINASSIAN (lionel@thecamp.fr).

A la suite de cette mise à disposition, le maître d'ouvrage a dressé un bilan qu'il transmet à l'autorité compétente afin que cette dernière statue sur la demande d'autorisation de défrichement.

La validité des autorisations de défrichement est de cinq ans.

## **BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT :**

Durant cette période, un seul avis a été recueilli, il portait sur les points suivants :

### **1. « L'échelle des documents présentés ne permettent pas une lecture aisée »**

- Cette remarque figure également dans l'avis de l'Autorité Environnementale émis le 19 novembre notamment en ce qui concerne les cartes illustrant les différentes thématiques abordées. Aussi, le maître d'ouvrage a produit un mémoire en réponse dans lequel lesdites cartes ont été agrandies et les légendes clarifiées.
- En outre, l'échelle du site et des bâtiments est effectivement importante aussi la consultation du dossier de demande de permis de construire dans lequel sont joints des plans à l'échelle 1/100 à 1/500<sup>ème</sup> permet de mieux appréhender le projet

### **2. « Le site présente un caractère paysager affirmé... un des plus beaux du plateau de l'Arbois »**

Le terrain d'implantation du projet «thecamp» est effectivement exceptionnel aussi toute la conception du projet a été guidée par l'intégration paysagère et la qualité architecturale à travers :

- La valorisation des composantes paysagères et patrimoniales identifiées
- La prise en compte des perceptions du site depuis la plaine et également des perspectives depuis le site vers le paysage alentour
- La valorisation des axes de vues vers la Sainte Victoire ainsi que les éléments proches du paysage comme les falaises, le piton rocheux et les boisements
- La mise en œuvre d'une architecture qualitative en lien avec le paysage identitaire local

En effet, le projet est formé de plusieurs éléments qui s'enfoncent au Nord dans la forêt pour prendre du recul par rapport à l'urbanisation au sud. Cette mise à distance ainsi qu'un accès au site limité pour les voitures, accentue l'isolement du projet au cœur de cette nature brute et permet un parcours d'entrée « initiatique » à travers la garrigue.

Le campus est constitué d'un « pavillon » principal dont la couverture – constitué d'une toile textile précontrainte légèrement courbe – est issue du relief existant. Elle est creusée çà et là de vastes puits comme de grandes anfractuosités apportant la lumière, le végétal et le paysage au cœur du bâtiment.

Sa matérialité est proche du calcaire dont les aspérités forment un micro-paysage qui se fondent à celui de la garrigue.

Cette toile abrite 3 grands pôles :

- le pôle pédagogique au Nord, dans la forêt en partie haute, qui s'organise autour de patios où les pins se trouvent pris à l'intérieur du bâtiment et où les courbes de terrains se poursuivent
- Le pôle de vie est de restauration, est tournée vers la contemplation à l'Est du grand paysage et des vues sur la Sainte Victoire
- Le pôle d'activités sportives s'ouvre vers la garrigue en direction de petits vallons ou cheminement de nouveau parcours de randonnée

En outre, le site accuse du Nord au Sud une topographie dont le dénivelé est d'environ 5m sur la longueur qui s'oriente vers le Sud et intensifie l'axe Est-Ouest. L'architecture valorise cette dénivellation qui devient un axe majeur entre intérieur et extérieur comme un fil directeur dans l'organisation interne de ce « pavillon » principal.

Enfin, le projet thecamp se veut être un site exemplaire à travers :

- un mode constructif essentiellement sec, dit « chantier propre »,
- la plantation de 90 arbres de hautes tiges,
- l'intégration des parkings (non goudronnés) dans le paysage,
- la mise en valeur du massif boisé classé évidemment non impacté...
- un défrichage réduit au strict minimum dans l'objectif de conserver la végétation d'origine sur la plus grande partie du site

### **3. « Il est certain que l'implantation d'entreprises, de start-up, de formation à haut niveau mérite un site exceptionnel. Cela crédibilisera encore plus l'extension de la partie haute de la Duranne »**

- Le Projet s'implante dans le périmètre du Syndicat Mixte de l'Arbois, en continuité du parc d'activité du Tourillon et de la ZAC de la Duranne. Il correspond parfaitement à l'esprit d'un technopôle et aux activités ciblées par l'Arbois (Environnement).
- Thecamp renforcera l'attractivité du territoire grâce à son incubateur destiné à des startups internationales qui resteront au maximum 12 mois sur site. L'enjeu pour le territoire sera de fixer ces entreprises à la sortie de l'incubateur grâce notamment à ses outils : pépinières (CEEI à l'Arbois, CPA...), hôtels d'entreprises, immobilier tertiaire (à construire sur la Constance – cf. ci-dessous)

- La réalisation du projet permet en outre de s'inscrire dans les objectifs de développement économique de l'intercommunalité

#### 4. L'accès au site par une voie unique paraît inconséquent quant au risque incendie

- Concernant tout d'abord le risque incendie : De nombreux échanges avec le SDIS ont permis de définir différents moyens de prévention et de surveillance d'éventuels incendie :  
L'ensemble du site sera surveillé par un service de sécurité 24h/24 et 7j/7 comprenant au moins deux agents sous la responsabilité d'une direction unique capable de réagir dans des délais très brefs.  
Le site est protégé par 3 poteaux incendie et 2 canons à eau (système « queue de paon »)
- Pour les pompiers, l'accès au site s'effectuera via la future voie à réaliser par le SMA dans la continuité de la rue D.Papin. Il pourra également se faire par le chemin correspondant au tracé de la canalisation SCP.
- Concernant enfin l'évacuation des résidents du Campus, le SDIS a validé le nombre et les dimensions des accès au site.

#### 5. Le projet peut constituer « un éventuel doublon avec le pôle numérique de la Constance »... « Le citoyen peut se demander si on (nous les contribuables) peut s'offrir ce risque de doublon. Eu égard aux recours potentiels sur les permis de construire, n'y a-t-il pas intérêt à présenter ces deux projets et à s'adapter à la demande ultérieure »

- La Constance est un quartier d'habitation sur 97 ha qui va accueillir dans un premier temps, sur 5 ha, l'implantation d'une salle de musiques actuelles et le siège d'une entreprise du secteur du numérique. A long terme le site de la Constance devrait compter au total une quinzaine d'hectares dédiés à l'accueil d'entreprises.  
Thecamp n'est en aucun cas un doublon de la Constance. Il s'agit d'un campus qui offre, sur un site exceptionnel, comme un lieu de vie, un écosystème d'innovation numérique dédiée à la ville « intelligente ». Il s'agit d'un projet d'intérêt général, sans but lucratif.  
Le quartier de la Constance accueillera les expérimentations des startups incubées ou des entreprises accélérées par thecamp. Le territoire pourra fixer ces entreprises en leur proposant des solutions d'implantation sur le quartier de la Constance.
- « thecamp » est un projet privé d'intérêt général qui rayonnera à terme sur l'ensemble de la région. Il créera environ 150 emplois directs et indirects dans le management, l'administration, l'animation du lieu, les services et la formation avec :
  - 300 étudiants formés chaque année
  - 200 managers formés chaque année
  - l'ambition d'atteindre un taux de 100% d'élève employés ou devenus créateurs d'entreprise à la fin de leur formation

– à terme, l'accélération de 20 startups en phase de démarrage ainsi que la croissance de 40 PME par an  
« thecamp » doit donc largement bénéficier à l'ensemble de la collectivité.

- Compte tenu des spécificités de chacun des projets (Pôle Numérique de la Constance et thecamp), ils ne peuvent se substituer quand bien même l'un ou l'autre ne pourrait être mis en œuvre du fait de recours déposés à l'encontre des permis de construire. En effet, la phase 1 de la Constance doit permettre l'implantation d'une entreprise du numérique dispensant notamment des activités de formation dans le domaine de l'Etourisme ainsi qu'une Salle des Musiques Actuelles.  
« thecamp » propose quant à lui un campus technologique d'innovation et de prospective dédié à la ville intelligente .

## CONCLUSION :

- Le public est particulièrement sensible au respect du patrimoine paysager du site. La maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage étant - depuis l'origine – conscient du caractère exceptionnel de ce site, ont souhaité lui rendre hommage à travers la conception architecturale et paysagère du projet.

En outre, la mise au point du projet a également réuni autour de la table une multiplicité d'acteurs et – à travers la concertation préalable relative au dossier de demande de permis de construire – l'ensemble de la population locale intéressée par cette opération.

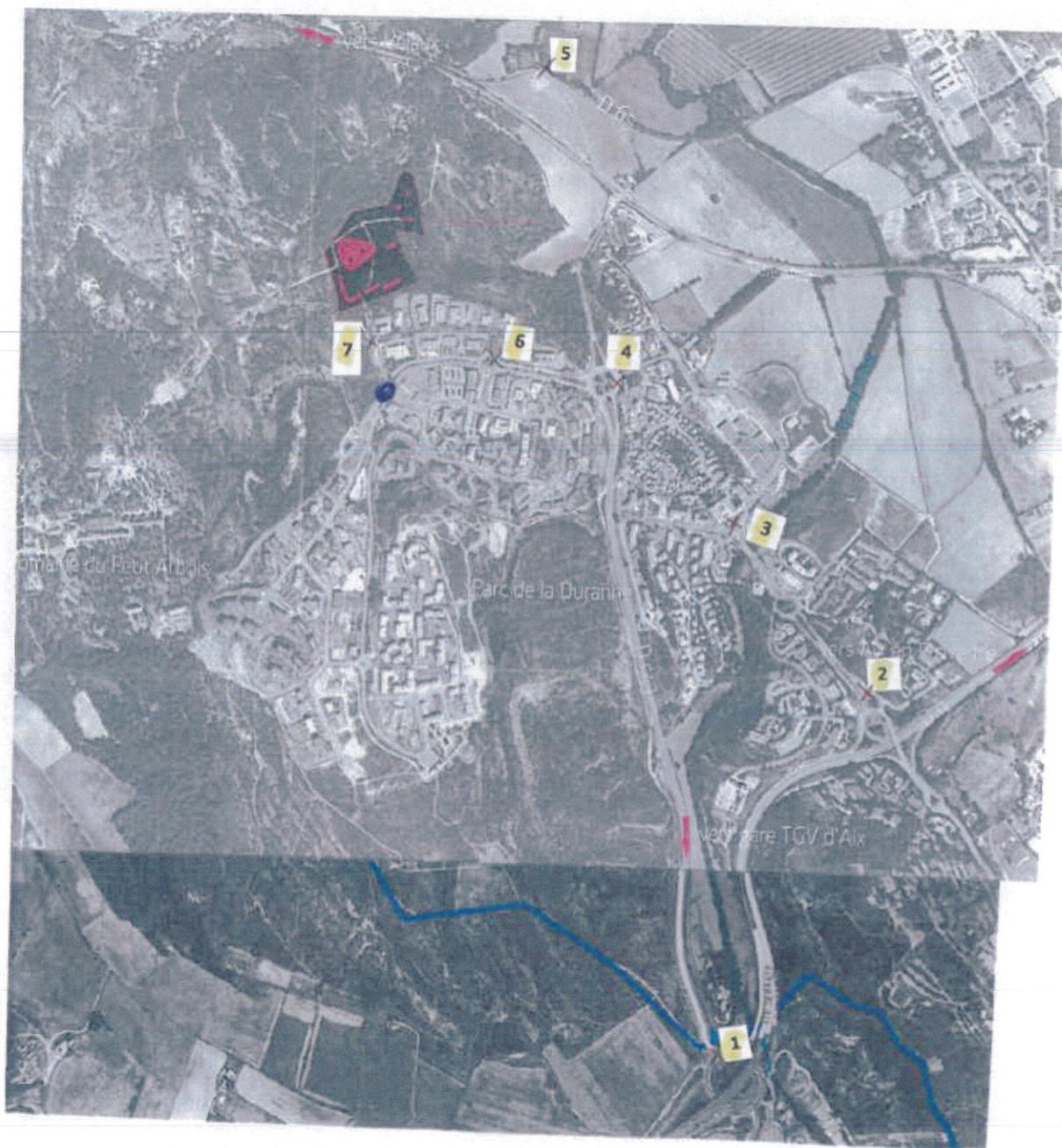
La confluence de ces démarches devrait permettre de garantir le respect de l'intégrité et de la beauté de ce site.

- Une confusion demeure sur la vocation du pôle numérique de la Constance et celle du projet thecamp. Une campagne d'information à travers les différents supports de communication de la ville devrait permettre d'éclaircir ce point aux yeux du public.

## **ANNEXE 1**

**Plan d'affichage permettant de porter à la connaissance du public les modalités de mise à disposition du dossier de demande d'autorisation de défrichement**

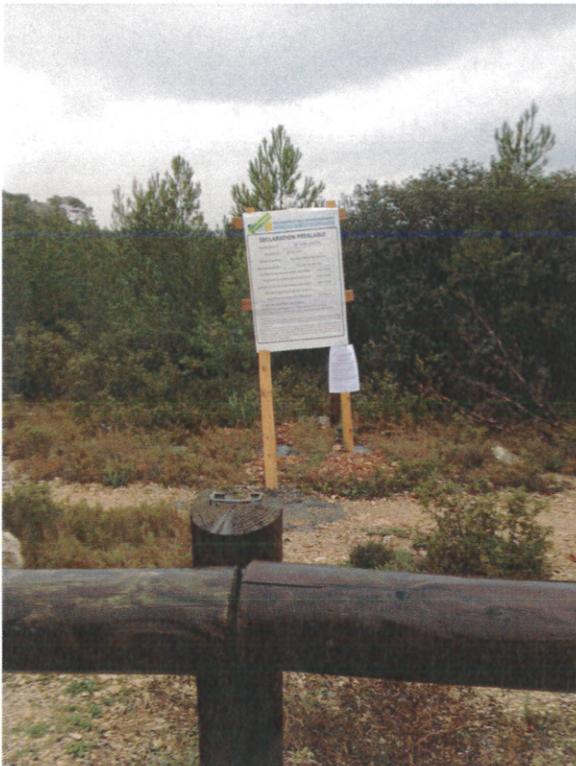
**AFFICHAGE SUR LE TERRAIN : Projet « Thecamp »**



- 1 – Giratoire de la Gremeuse (D9/Rte d'Apt)
- 2 – Giratoire avenue François Arago/ bretelles D9
- 3 – Giratoire avenue du Grand Vallat/ avenue François Arago
- 4 – Giratoire route d'Apt/ avenue Louis Phillibert

- 5 – Carrefour route d'Apt/ rue du Lieutenant Parayre/ route du Petit Moulin
- 6 – Carrefour rue Denis Papin/ avenue Louis Phillibert
- 7 – Bout de la rue Denis Papin

+ arrêt de bus (o)



## **ANNEXE 2**

**Attestation de Parution de l'avis de publicité le 12 novembre  
2014 dans les journaux La Provence et la Marseillaise**

## ATTESTATION DE PARUTION

**Construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up  
et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises  
Projet « thecamp »  
Sur la commune d'AIX-EN-PROVENCE**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
DE LA DEMANDE DE DEFRIchement**

La demande de défrichement enregistrée sous les références STE 14-170-001 déposée par Monsieur CHEVALIER Frédéric, relative au projet de construction d'un campus consacré à l'innovation et à la prospective dédiées à la Ville Intelligente - Projet « thecamp » - est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 16 jours consécutifs **du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus**.

Le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix-en-Provence – Service Accueil, renseignements des documents d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme – 12 rue Pierre et Marie Curie durant cette période aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

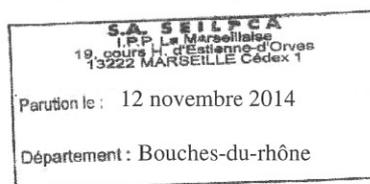
Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

Le projet de construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises - Projet « thecamp » nécessitant un permis de construire, la demande de permis de construire qui comprend une étude d'impact est, en application de l'article L120-1-1 du code de l'environnement, mise à la disposition du public **du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus** sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr).

Pour valoir ce que de droit  
Fait à Marseille, le 06 novembre 2014

SEILPCA  
Journal La Marseillaise  
19, Cours Honoré d'Estienne d'Orves  
BP 1862-13222 Marseille Cedex 1  
Parution le 12 novembre 2014  
Département : Bouches du Rhône.



**Carnet de deuil**

**Décès**



**MARSEILLE - ST-CYR-SUR-MER**

M. Maurice REY son fils, son épouse Caroline et ses enfants  
 Mme Nathalie REY, sa fille  
 Mme Virginie REY, sa fille et son compagnon  
 sa compagne Chantal ATHENOSY et ses filles  
 Mlle Virginie REY, sa petite-fille  
 Eva AUBANEL REY, son arrière-petite-fille  
 parents et amis, ont la douleur de vous faire part du décès de  
**M. JEAN-CLAUDE REY**  
 survenu à l'âge de 74 ans, le 8 novembre 2014.  
 La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 14 novembre 2014 à 10h en l'église de la Valentine, suivie de l'inhumation au cimetière du vieux Valentine.

**MARTIGUES**

Les familles VERNET VINCENT, BAËSA, ARCHIBOLDI, BONNET, parents et alliés, ont la douleur de vous faire part du décès de  
**M. LOUIS VERNET**  
 survenu le 10 novembre 2014 à l'âge de 81 ans.  
 La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 13 novembre 2014 à 16h en l'église de Port-de-Bouc. Elle sera suivie de la crémation le vendredi 14 novembre à 9h à Martigues, ainsi que de l'inhumation des cendres à 11h30 au cimetière de Port-de-Bouc.  
 Régie municipale des pompes funèbres de Martigues  
 Tél. : 04.42.41.62.69.

**Convois funèbres**

9h00 : OLIVIER veuve BOUDOU-RESQUES Christiane, 94 ans, funéraire municipal Saint-Pierre, (5e)  
 9h15 : GENTILE veuve ANGELETTI Catherine, 100 ans, église Saint-Barnabé  
 9h15 : VIOLANTE Auguste, 84 ans, funéraire municipal Saint-Pierre, (5e)  
 9h15 : MALLARONI Anne-Rose, chapelle maison funéraire Saint-Pierre, (5e)  
 9h30 : GIUNTOLI née VANNELLI Francilla, 93 ans, paroisse de Saint-André, (16e)  
 10h00 : RACINE Diana, 101 ans, crématorium d'Aubagne  
 10h30 : FONIO Giovanni, 92 ans, église de Saint-Antoine  
 10h30 : MICHEL Hélène née BERGONE, 76 ans, église du Canet  
 11h00 : POGGIOLI Dominique, 77 ans, funéraire municipal Saint-Pierre, (5e)  
 11h00 : GOURSE Claude, 82 ans, chapelle dépositaire de La Timone

13h45 : TRAMMA Henri, 68 ans, chapelle du C.G.D de Montolivet  
 14h30 : PIGNATEL Régine, 71 ans, chapelle dépositaire de La Timone  
 14h45 : MELLON Jean, 91 ans, église de Saint-Barnabé, (12e)  
 14h45 : SCHMUTZ Tibor, 60 ans, dépositaire hôpital de La Timone  
 15h00 : CAMINITA veuve DI MARCO Angèle, 79 ans, C.G.D. Montolivet, (12e)  
 15h15 : IANNOLINO Antoinette née BONOMO, 71 ans, église Saint-Gabriel, (14e)  
 15h30 : ALARCON Gaston, 75 ans, église de Château-Gombert

Pour insérer un avis nécrologique dans

la Marseillaise

3 possibilités :  
 Par une agence (privée ou municipale)  
 Par Fax : 04 91 57 75 54  
 Au siège : 19, cours d'Estienne-d'Orves 13001 Marseille Tél. 04 91 57 75 00

**L'état civil de Marseille**

Cette rubrique a été réalisée en collaboration avec



Mairie du 1er groupe (1er et 7e arrdt) 125 la canebière  
 Mairie du 2e groupe (2e et 3e arrdt) 2 Place de la Major  
 Mairie du 3e groupe (4e et 5e arrdt) 13 Square Sid Brahim  
 Mairie du 4e groupe (6e et 8e arrdt) 125 Rue du Commandant Rolland  
 Mairie du 5e groupe (9e et 10e arrdt) 150 Avenue Paul Claudel  
 Mairie du 6e groupe (11e et 12e arrdt) Avenue Boulaya d'Arnaud  
 Mairie du 7e groupe (13e et 14e arrdt) 72 Rue Paul Coze  
 Mairie du 8e groupe (15e et 16 arrdt) 246 Rue de Lyon

**MARIAGES**

3e secteur (5e arr.) : SCHONNE Daniel et LEMOINE Marion Claire Eugénie le 08 novembre 2014;  
 5e secteur (9e arr.) : ZALTRON Stéphane et MARZOUKI Ahd le 08 novembre 2014;  
 5e secteur (10e arr.) : MOUSSOUNI Aziz Abdelhafid et HAMDIKENE Nasrine le 08 novembre 2014;  
 7e secteur (13e arr.) : GAILLARD Christophe Gilles Yves Raymond et CARRIER Claudine Marie Amélie le 08 novembre 2014;  
 7e secteur (13e arr.) : CALTEUX Jen-Luc Albert et TOLSTIKHINA Svetlana Innokentievna le 08 novembre 2014;  
 8e secteur (15e arr.) : BAKIR Mehmet Ali et RZAEVA Ainour le 08 novembre 2014;  
 8e secteur (15e arr.) : GHARBI Ali et DAUDOU Scherazade le 08 novembre 2014.

46376

**POURQUOI ADHERER A L'AUTOMOBILE CLUB DE PROVENCE ?**

POUR PROTEGER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ET VOS DROITS D'USAGER DE LA ROUTE

Automobile Club De Provence

Agrements préfectoraux des 23 février 2005 et 25 avril 2007

04.91.78.83.00

www.automobileclubprovence.com

sfm PF MUNICIPALES DE MARTIGUES

Habilitation n° 08.13.113 - N° OPHAS 07.027.925

- Les formalités consécutives à un décès toutes communes
- L'organisation des obsèques
- Le transport avant et après mise en bière
- L'inhumation ou la crémation
- La chambre funéraire et les soins
- Les contrats obsèques

Notre personnel à votre écoute vous accueille dans nos locaux de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 365 jours par an dimanches et jours fériés compris

Un service public de qualité pour préserver l'intérêt des familles en garantissant des valeurs éthiques

04 42 41 62 69

Ecoute - Conseil - Prix étudiés

Département des Bouches-du-Rhône  
**MAIRIE DE LA BARBEN 13330**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
 Préalable à la réalisation d'un projet de centrales photovoltaïques au sol au lieu-dit "Les Quatre Termes"

En exécution de l'arrêté de M. le Maire de la commune de La Barben, M. Christophe AMALRIC, en date du 12/11/2014, il sera procédé à une enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sois de LA BARBEN et permettant la réalisation d'un projet de trois centrales photovoltaïques au lieu-dit "Les Quatre Termes" et sur les demandes de permis de construire.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire : M. François DUDIEUZERE, cadre supérieur de la SNCF - retraité, et nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant : M. Guy DELVAS, Ingénieur mécanicien IPF/CNIF - Directeur technique et commercial - retraité.  
 M. Guy DELVAS, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.  
 Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de LA BARBEN pendant une durée de 35 jours consécutifs, du 01 décembre 2014 au 09 janvier 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.  
 Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LA BARBEN, siège de l'enquête.

Les observations, écrites et orales seront également reçues par le commissaire enquêteur, M. François DUDIEUZERE et en cas d'empêchement de ce dernier, par M. Guy DELVAS, suppléant, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants:  
**en mairie de LA BARBEN - 1, place Forbin - 13330 LA BARBEN**  
 - le 01/12/2014 de 9h à 12h  
 - le 11/12/2014 de 9h à 12h  
 - le 17/12/2014 de 14h à 17h  
 - le 23/12/2014 de 14h à 17h  
 - le 09/01/2015 de 14h à 17h.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de LA BARBEN, Direction Générale des Services, Mairie de La Barben, 1, place Forbin, 13330 LA BARBEN.

A l'issue de l'enquête copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an dans le lieu précité ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et publiée sur son site internet : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> - Rubrique Publications - Autres publications - Enquête publique et commissaires enquêtes publiques hors CPE - Commune concernée, ainsi que celui de la Mairie de LA BARBEN : <https://sites.google.com/site/mairiealabarben/home>.

Au terme de l'enquête, les autorités compétentes respectives prendront les décisions d'autorisation sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sois et la demande de permis de construire conformément aux articles L422-1, L422-2b et L422-2 du Code de l'Urbanisme.  
 Les pétitionnaires porteurs de la demande permis de construire sont les SAS Parc Solaire Puy Madame III, Parc Solaire Puy Madame III et Parc Solaire Puy Madame IV (Contact : M. Jérôme WAMPACK - tél. 04 42 53 53 80) et pour la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sois de LA BARBEN le pétitionnaire est la Mairie de LA BARBEN (Contact : Nathalie BAUOT - tél. 04 90 55 18 89).

A La Barben, le 12/11/2014  
 Le Maire  
 M. Christophe AMALRIC

**Construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises**  
**Projet « thecamp »**  
 Sur la commune d'AIX-EN-PROVENCE  
**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DEFICHIEMENT**

La demande de défrichement enregistrée sous les références STE 14-170-001 déposée par Monsieur CHEVALIER Frédéric, relative au projet de construction d'un campus consacré à l'innovation et à la prospective dédiées à la Ville Intelligente - Projet « thecamp » - est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 16 jours consécutifs du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus.  
 Le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie d'Aix-en-Provence - Service Accueil, renseignements des documents d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme - 12 rue Pierre et Marie Curie durant cette période aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.  
 Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.  
 Le projet de construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises - Projet « thecamp » nécessitant un permis de construire, la demande de permis de construire qui comprend une étude d'impact est, en application de l'article L120-1-1 du code de l'environnement, mise à la disposition du public du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus sur le site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)



## VENTES AUX ENCHERES

# AIX MARSEILLE

## AUX ENCHERES

### 160 VEHICULES

# LUNDI 17 NOVEMBRE

**DE TOURISME**  
**VITROLLES**

Tél. 04.43.77.42.30 - Fax : 04.43.77.42.39  
Site : [www.encheres-vo.com](http://www.encheres-vo.com)

SAUS LES LOCALS DE : META ENCHERES - 21 US ESTROVANS - 15 BIS RUE DE ROMA - 13127 VITROLLES  
411 M 00 - VENTE D'ENVIRON 160 VEHICULES MARQUES : MERCEDES SPORTR 513 CDI BENNE - AN 2013  
4 RONALD COU HDI 70 AIR - AN 2013 - RONALD BARROU DIO 110 - MAJ - AN 2011  
3 HORA PISTA LA TDD 70 - AN 2012 - PERRARD RUPPER PACE CD CLIM HDI 70 - AN 2011  
FORD MONDO MAJ JTD 130 CAISSE MESSAGERIE - AN 2013 ETC.

4134 M - VENTE D'ENVIRON 80 VEHICULES DE TOURISME, dont :  
MINORITY FX 27 S-PRIVILEGE - AN 2010 - HYUNDAI SANTA FE 2.2 CDI 197 - 4WD - AN 2013  
VOLVO XC90 CRUISE CONTROL 19 105 - AN 2013 - FORD MONDO COMBI 3.0 JTD - AN 2011  
115 - AN 2013 - SEANOWICZ ACTON 200 XDI SPORT - AN 2011  
3 MERCEDES 180 CDI - AN 2011 - 2012 - MERCEDES CL 350 CDI - AN 2012  
3 RONALD HIGARD HDI 90 - AN 2011 - 2012 ETC.

EXPOSITION DE 9h à 11h (auRéalme) et de 9h à 12h30 (tourisme)  
Prés légers en sus, 50€ déduction sur votre site internet.  
Le jeudi avant la vente.

## LECLERE



**19.11.2014**  
19 NOVEMBRE 2014  
ART CONTEMPORAIN  
ART AFRICAIN, LIVRES D'ARTISTES



**22.11.2014**  
22 NOVEMBRE 2014  
CHÂTEAU DE FONSCOLMBE  
MOBILES, TABLEAUX, TABLEAUX ET LIVRES ANCIENS



**26.11.2014**  
26 NOVEMBRE 2014  
MILITARIA / TAUMORACHIE  
COUTURESS, ARMES, MARCHÉS DE LUMIÈRE ET LIVRES



**29.11.2014**  
29 NOVEMBRE 2014  
MARINE  
SERVICE NEUVILLY DU PAYSAN  
NORMANDE - 500 LOTS

CALENDRIER DES VENTES

## PARCS ENCHERES

www.parcsechères.com

### TOUS LES SAMEDIS à AUBAGNE :

Plus de 250 véhicules mis en vente chaque semaine  
Mises à prix allant jusqu'à - 60% sous cote argus  
Vente des véhicules à partir de 10h00  
Vente à partir de 13h30

Liste des véhicules :

ALFA ROMEO 159 M.à P. 10.500 € Mise à Prix : 11.500 €	RENAULT MCO 8 1.6 CARIEN ENCHERES M.à P. 10.500 € Mise à Prix : 4.000 €
Renault Clio 4.5 M.à P. 10.500 € Mise à Prix : 3.500 €	Peugeot 107 M.à P. 10.500 € Mise à Prix : 2.200 €
CITROEN C4 PICARCO 1.6 F40 M.à P. 10.500 € Mise à Prix : 2.200 €	PEUGEOT 508 1.6 ECHOIS F4P ACTIV 508 M.à P. 10.500 € Mise à Prix : 2.200 €

Bd Madame, RN5 21 St Mitre - 13400 AUBAGNE  
Sortie autoroute la Penna/Huveaux - Tel. 04 42 84 07 38  
www.parcsechères.com

## L'ETUDE DE PROVENCE

Maitre Christian RIBIERE et Anabelle TULOUP-PASCAL  
Commissaires-Priseurs  
Hôtel des Ventes du Palais  
23-27 rue Breteuil 13006 MARSEILLE  
Tél : 04 98 110 110 - Fax : 04 98 110 133 www.etudeprovence.com

### A L'HOTEL DES VENTES DU PALAIS

27-27 rue Breteuil 13 006 Marseille  
**SAMEDI 15 NOVEMBRE à 14h30**  
Belle vente cataloguée  
Bel écran de bijoux, argenterie, Mobilier, objets d'art...  
Tableaux provençaux, orientalistes et moderne.  
Certains bijoux sous le ministère de la SCP RIBIERE TULOUP-PASCAL  
Suite à décision Judiciaire

Exposition vendredi 14 novembre 2014  
De 11h à 13h et de 14h à 18h30

**EXPERTISES GRATUITES**  
Vendredi 14 novembre 2014 de 11h à 13h  
et de 14h à 18h30

BIJOUX - ARGENTERIE - TABLEAUX - OBJETS D'ART - VERRE-  
RIE - BRONZES AFFICHES - VIEUX PAPIERS - CARTES - POS-  
TALES - MONNAIES - MOBILIER...

CATALOGUE ET PHOTOGRAPHIES EN LIGNE SUR :  
[www.interencheres.com/13001](http://www.interencheres.com/13001)

479111

13 150 - TARASCON  
15 bd. Victor Hugo

### VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Aux plus offrants et derniers enchérisseurs  
Après Liquid. Jud. - F. TISON -

**LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2014, A 10 HEURES 30**

RESTAURANT-PIZZERIA : Four à pizza élect. TEKA 2 étages, saladelle frigo, 6 bacs, plaque à pain, buffet frigo, dessus marbre, armoire réf. TEKA, 2 vitr. réfrig, 2 fours micro-ondes, plonge, table et étagère inox, etc., 9 tables 2 couv. et 17 chaises, petit lot de vaiss. et couverts.

EXPOSITION SUR PLACE : 30min avant la vente  
Liste complète et détaillée de la vente sur sites :  
[www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et [www.holzarles.com](http://www.holzarles.com)

Maitre Françoise HOLZ, Commissaire-Priseur Judiciaire à 13200 ARLES -  
Tél: 04 90 49 84 70 - Fax : 04 90 93 99 41 - Frais légaux en sus : 14,40 T.T.C.  
- ATTENTION : paiement obligatoire en espèces ou carte bancaire pour cause d'enlèvement immédiat - NOTA : Dès la prononciation du mot « Adjudgé », le lot devient la propriété de l'acquéreur qui reste entièrement responsable de son lot et de sa sécurité, le meuble/mobilier postérieur à l'adjudication, quel que soit son motif.

## SAS HOTEL DES VENTES MASSALIA

### SCP BONNAZ-LECOMTE

M<sup>r</sup> Stéphane LECOMTE - Commissaire-Priseur Judiciaire  
302 rue Albert Einstein - angle Bora - 13013 Marseille  
M : 04 91 64 76 67 - Fax: 04 91 64 76 67 - Email : [nbvmasalia@hotmail.fr](mailto:nbvmasalia@hotmail.fr)  
Siège Social SCP : 11-13 rue de Lognon 13008 Marseille  
Site : [www.interencheres.com/13011](http://www.interencheres.com/13011)

Lundi 17 novembre 2014 à 15h00

## VENTE AUX ENCHERES DE 100 VEHICULES

TOURISME ET UTILITAIRES  
TOUTES MARQUES

302 rue Albert Einstein - angle Bora - 13013 Marseille  
- Sous le marteau de Maître Stéphane LECOMTE  
Provenance L.J, saisies, Constructeurs, Leasing et divers  
Exposition à 14h00  
Liste et photos sur [www.interencheres.com/13011](http://www.interencheres.com/13011)

479120

### VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Aux plus offrants et derniers enchérisseurs  
Après Liquid. Jud. - RESYS ELECTRICITE -

**1. LE MARDI 18 NOVEMBRE 2014, à 10 heures**  
A 50800 VESTRUC, Z.A.C. CANTO-CIGALE, RN-113  
(Bâtiments plâtrés et sous alarme reliée)

OUTILLAGE : perc., à col. SYRETTE CO32, scie à ruban MEP - Shark 200 -, scie circ. à balancier TYRO, serrisuses KLAUKE électro-hydrau. - EKEOUNV -, emporte-pièces NISS, poste à soude, APC151T, divers outill. électro-portatifs, et 2 bungalows ALGECO, héris, avec toil. et com. (état neuf) avec (entier mob. de bureaux avec informatic. et photocop. coul. XEROX - coul. XEROX - Workcenter 732 - Contain-  
ment métal. avec son contenu de chemins de câbles de récup.

**2. LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014, à 10 heures**  
A 13110 PORT DE BOUJ, 44 bd de la Méridiole  
(Bâtiments plâtrés et sous alarme reliée)

OUTILLAGE : perc., à col. SYRETTE, scies à rub. à bal. SYDERIC et PROMAC, cint. MINGORI, compresse, chalumeau, échaf. rouli. au et COMABI galva, nomb. outill. électro-port., syst. de pampage GREENLEE, 2 barreaux de chant, mobiliers, etc., petit stock de quinca. et fourn. élect. - CHARLOT ELEV. FENWICK, avec transp. - MOBILIERS DE BUREAUX et de relect. - lot de ferraille

EXPOSITION : sur place 30min avant chaque vente  
Liste complète et détaillée sur sites :  
[www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et [www.holzarles.com](http://www.holzarles.com)

Maitre Françoise HOLZ, Commissaire-Priseur Judiciaire à 13200 ARLES -

## ANNONCES LEGALES

### Construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DEMANDE DE DEFRIQUEMENT

**PROJET "THECAMP" SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE**

La demande de défrichement déposée par M. CHEVALIER Frédéric relative au projet de construction d'un campus consacré à l'innovation et à la prospective dédiée à la Ville Intelligente - Projet "thecamp" - est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement.

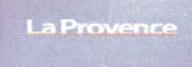
Cette mise à disposition aura lieu pendant 16 jours consécutifs du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus.

Le dossier de défrichement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public dans les locaux de la mairie d'Aix-en-Provence - Service Accueil - renseignements des documents d'urbanisme de la Direction de l'Urbanisme au 12, rue Pierre et Marie Curie durant cette période aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Les observations du public seront recueillies sur un registre prévu à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la même adresse.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.

Le projet de construction d'un campus dédié à l'incubation/accélération de start-up et à la formation d'étudiants et de salariés d'entreprises - Projet "thecamp" nécessitant un permis de construire, la demande de permis de construire qui comprend une étude d'impact est, en application de l'article L120-1-1 du code de l'environnement, mise à la disposition du public du 20 novembre au 5 décembre 2014 inclus sur le site internet de la ville d'Aix-en-Provence : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr)



## UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE À VOTRE ÉCOUTE

Réactive

